

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

70465/167/32/0525

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

CAMAL
 12 Rue de Légipont
 4671 Blégny
 BE0412859912

Site contrôlé

CAMAL
 Route de Légipont 12
 4671 Barchon
 BE 0412 859 912

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- * Distribution/Mise sur marché
- * BtoB
- * l'opérateur manipule physiquement les produits

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
- + production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Oeufs	Biologique
Produits laitiers emballés	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

05-03-2025 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 05-03-2025 au 31-03-2027